

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Judi 10 Décembre 2020
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

VENTES AUX ENCHERES

Exposition du 7 au 16 Décembre exclusivement sur RDV

Sophie Himbaut
Commissaire-Priseur

210, rue Louis Armand,
ZI les Milles,
13290 Aix en Provence
(sortie 3 Pôle d'Activité)

Belle vente le mercredi 16 décembre
A 14h : tableaux, mobiliers et objets d'art




1 caisse de 6 btl de Sassicaia de chez Bolgheri de 2012 (d'un ensemble important de champagnes et de vins provenant d'une belle cave).

Le catalogue complet est visible sur www.ahencheres.fr et sur www.sophiehimbaut.com

Frais de vente : 22,5% TTC
SVV SOPHIE HIMBAUT, Tel : 06 06 56 98 94
Fax : 09 72 13 06 67
s.himbaut@ahencheres.fr - www.ahencheres.fr
SVV agrément 2009-711

RONIS Willy (1910-2009)
Portfolio complet comprenant 12 photographies de 1985, signées et n° 39/55.
Tirages effectués par Pierre Jean Amar.

Vente en live sur www.invaluable.com et www.drouotlive.com
Estimations gratuites tous les jours sur RDV

ETUDE DE PROVENCE

VENTE AUX ENCHERES DE NOËL
un château vers Uzès...

DIMANCHE 13 DECEMBRE 2020

Du lot n°1 à 150 à partir de 10h30 et du lot n°151 à partir de 14h30
Château de Sanilhac - Place du Château - 30 700 Sanilhac-sagriès
Intersection D212 et D112 - Proximité immédiate de Nîmes et Avignon
4 km au sud-est d'Uzès



Écrin de bijoux, argenterie, verrerie, tableaux, bronzes, objets d'art, mobilier...

Exposition samedi 12 décembre de 11h à 13h et de 14h30 à 18h30
Tél pendant l'exposition :
04 96 110 110 - 06 11 93 45 29 - 06 14 88 34 71
Sous réserve de la réglementation sanitaire et du respect des normes
55 rue Sylvabelle 13006 Marseille - 04 96 110 110
contact@etudeprovence.com
CATALOGUE ET PHOTOGRAPHIES EN LIGNE SUR interencheres.com/30003

ANNONCES LEGALES

16529



ARRETE DU MAIRE

CONSTATANT LA SITUATION JURIDIQUE D'IMMEUBLES ABANDONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONDRAGON

Le Maire de Mondragon
Vu l'article 713 du Code Civil,
Vu l'article L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 112-1 et L 1123-3 du Code Général de la Propriété des personnes publiques,
Vu l'article 147 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération n°146/2020 du 30 novembre 2020 relative au lancement de la procédure des biens sans maîtres

ARRETE
ARTICLE 1ER :
sont présumés vacants et sans maître et susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine communal, les parcelles ci-après désignées

Section et N°	Lieudit	Nature	Superficie
172	Les Jardins	Jardin	320m2
173	Les Jardins	Jardin	470m2

Dont les propriétaires sont inconnus

ARTICLE 2e :
Le présent arrêté sera publié en caractères apparents dans deux des journaux du département, il sera affiché sur place et en Mairie de Mondragon. En outre, s'il y a lieu, il sera notifié au dernier domicile et résidence connus du propriétaire.

ARTICLE 3e :
A l'expiration d'un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité, la commune pourra par délibération du Conseil Municipal, l'incorporer dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée du bien,

ARTICLE 4e :
Le Maire de Mondragon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MONDRAGON, le 07 décembre 2020.
Le Maire
Christian PEYRON

16617

COMMUNE D'APT

AVIS

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS PORTANT OU DESTINÉS À PORTER DES COMMERCES D'UNE SURFACE DE VENTE COMPRISE ENTRE 300 ET 1 000 MÈTRES CARRÉS, AVEC DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE.

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 8.12.2020 :

- de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité en zones « UAa », « UB » et « UCa de l'esplanade de la gare » du PLU.
- d'instituer le droit de préemption commercial sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés, en zones : « UAa », « UB » et « UCa de l'esplanade de la gare » du PLU.
- que l'ensemble des mutations énumérées dans les articles R214-1 et suivants du code de l'urbanisme seront soumises au droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.

16203



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Par arrêté n°2020-193, le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification a pour objet de procéder à des modifications du règlement graphique (zonage) (ajustement des limites entre les zones UEc et UCa, procéder à la création, la modification et la suppression d'emplacements réservés, apporter des ajustements au règlement écrit, notamment concernant les dispositions relatives aux annexes autorisées dans la zone AU2, les extensions limitées en secteur Ns, la gestion des eaux pluviales, les interfaces entre zones constructibles et espace agricole, les panneaux photovoltaïques, le stationnement pour les nouveaux logements, les obligations en matière de production de logements sociaux, la définition du coefficient d'emprise au sol, la correction de diverses erreurs matérielles, la gestion des accès. Le projet a également pour objet d'identifier des bâtiments pouvant changer de destination dans la zone agricole (bâtisse remarquable, quartier de la Dragonette) et modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs, entrée de ville Est et des Piboulettes, notamment en matière de densité. A cet effet, M. René DUBUY, ingénieur en chef hors classe, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, du 28 décembre 2020 au 29 janvier 2021, pendant 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h). Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-entraigues.fr, ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, 35 place du 8 mai 1945 - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue. La date limite de réception des courriers est fixée au 27 janvier, l'enregistrement de la mairie faisant foi. Pour les courriers, la date limite de réception est le 29 janvier à midi. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville : https://www.ville-entraigues84.fr/ma_ville/urbanisme/plans-durbanisme. Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service urbanisme, 1115 route de Sorgues.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Monsieur le Maire, Guy MOUREAU. La personne référente du projet est Madame Lise CHAUVOT, responsable du service urbanisme de la commune (04 90 16 01 63 ou urbanisme@mairie-entraigues.fr).

Le commissaire enquêteur recevra au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, les :
- Lundi 28 décembre 2020 de 9h à 12h
- Mercredi 20 janvier 2021 de 9h à 12h
- Vendredi 29 janvier de 2021 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°3 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

M. Guy MOUREAU
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

16283

VIE DES SOCIETES

DAVIN-MARCUCCI
Société en Nom Collectif au capital de 7 500 euros
Siège social : 26 RUE RUDOLPH SERKIN
84000 AVIGNON
482 555 380 RCS AVIGNON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 15 septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 15 septembre 2020.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AVIGNON.

276814

RETROUVEZ TOUS LES MERCREDIS NOTRE RENDEZ-VOUS VENTES AUX ENCHERES



15703



SARL IMP (ISOLATION MAISON PROVENCE)
SARL au capital de 7500
Siège social : Zone Artisanale Les Chalus
04300 FORCALQUIER
532 955 077 RCS MANOSQUE

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Le 02/11/2020, lors d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique, il a été nommé en tant que Co-Gérants, pour une durée indéterminée :
Monsieur Patrick, Jean CANTILLON demeurant au 1 Traverse des Merles - 04860 PIERREVERT.
Monsieur Bruno, Jean, Michel VENTURELLI, demeurant Quartier Fontereyne Leuduit Rome Vieille - 04180 VILLENEUVE

Pour Avis

16416

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04 décembre 2020, il a été constitué une SCI au capital de 100 Euros, - siège social : 114 place Jean Jaurès 84120 Pertuis - durée 99 ans - dénomination : AMBROM PERTUIS - Objet : l'acquisition de terrains, d'immeubles, tous biens immobiliers bâtis ou non, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immobiliers, - Gérant : M Pierre LACHKAR, demeurant 14 boulevard Rodocanachi 13008 Marseille. La société sera immatriculée au RCS d'Avignon.

APPEL D'OFFRES

16514

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 84
Fournitures
- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Lapalud
Correspondant : Hervé FLAUGÈRE, Maire,
BP 43
84840
LAPALUD.
tél. : 0490403073,
Courriel : commande-publique@lapalud.net,

PRINCIPALE(S) ACTIVITÉ(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Services généraux des administrations publiques.

OBJET DU MARCHÉ : achat et livraison de fournitures administratives et scolaires.

TYPE DE MARCHÉ DE FOURNITURES : achat CPV - Objet principal : 30197630.

OBJETS SUPPLÉMENTAIRES : 30192000.

OBJETS SUPPLÉMENTAIRES : 39162110.

LIEU D'EXÉCUTION : Hôtel de ville et écoles, 84840 LAPALUD.

CODE NUTS : IFRLO61.
L'avis implique l'établissement d'un accord cadre.
Accord-cadre avec . Durée de l'accord-cadre : 1 an(s).

NOMBRE DE RECONDUCTIONS ÉVENTUELLES : 3.
Refus des variantes.

LA PROCÉDURE D'ACHAT DU PRÉSENT AVIS EST COUVERTE PAR L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE L'OMC :
Prestations divisées en lots : oui.
Possibilité de présenter une offre pour un seul lot.

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION : 12 mois à compter de la notification du marché.

LANGUES POUVANT ÊTRE UTILISÉES DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE : français.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :
NON

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

TYPE DE PROCÉDURE : procédure adaptée.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 21 Décembre 2020 à 10:00.

DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2020-01.
Renseignements complémentaires : Le lot 1 est un marché réservé répondant aux dispositions spécifiques aux structures employant majoritairement des travailleurs en 1/2 situation de handicap (articles L.2113-12 du CCP).

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 07 Décembre 2020.

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE PEUVENT ÊTRE OBTENUS :
COMMUNE DE LAPALUD

CORRESPONDANT :
Sylvia POMARES
35 Cours des Platanes
84840 LAPALUD
tél. : 0490403073
courriel : commande-publique@lapalud.net
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Nîmes
16 Avenue Feuchères / CS 88010
30941 NIMES
tél. : 0466273700

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS :
Lot n°1: Papier. - Fourniture et livraison de papier
Fourniture et livraison de papier -Marché réservé (article L 2113-12 du code de la commande publique) répondant aux dispositions spécifiques aux structures employant majoritairement des travailleurs en situation de handicap) :
Mots descripteurs : Articles de bureau et articles scolaires, Papeterie.
CPV - Objet principal : 30197630.
Lot n°2: fournitures administratives et scolaires. -
Fournitures administratives et scolaires :
Mots descripteurs : Articles de bureau et articles scolaires.
CPV - Objet principal : 30192000.
Objets supplémentaires : 39162110. Lot n°3: fourniture pour travaux manuels.
fourniture pour travaux manuels :
Informations complémentaires : Articles pour travaux manuels
Mots descripteurs : Articles de bureau et articles scolaires.
CPV - Objet principal : 39162110.